

**Mail identique envoyé le : 02 février 2024 à l'ensemble des sénateur d'Occitanie**

Madame, Monsieur, La/Le Sénatrice/ Sénateur

Tous les mois nous vous envoyons nos actions dans le cadre de la Violence Routière, vous pouvez suivre nos résultats sur notre site <https://lioneletlesautresvictimesdelaroute.fr/>, les élus qui répondent.

Après l'annonce du décès de votre proche, de votre fils, la victime subit une autopsie.

le plus gros scandale, que personne ne veut parler, et que l'on essaye d'étouffer. Plusieurs années de combat et on avance petit à petit, pour faire éclater la vérité au grand jour.

Durant l'autopsie judiciaire ordonné par les autorités judiciaires, la justice autorise les médecins légistes à prélever des organes entiers. Ces derniers sont conservés par IML Institut Médical Légal jusqu'au procès et ensuite détruits ; les cendres sont jetées à la poubelle sans aucune information pour les familles.

Moi, Coralie Pailhes, Présidente de l'association Lionel et les Autres Victimes de la Route, je me bats depuis 5 ans pour faire changer cela. (l'actualité sanitaire ayant mis un frein à cela) je n'ai jamais rien lâché.

Beaucoup de familles sont en colère contre les gouvernements successifs et les politiques qui trouvent normal qu'en 2017 (date du décès de mon fils, le 04/08/2017), le Code Pénal est bafoué article 230-28 qui mentionne que les familles doivent être informés. JAMAIS les familles le sont.

Après le procès aux lieux de les restituer dans des conditions sanitaires appropriées, la justice ordonne qu'ils soient brûlés et les cendres considérées comme déchet anatomique, cela veut dire qu'une partie de mon fils comme de nombreuses familles les cendres sont jetées à la poubelle, la législation en vigueur sur la dispersion des cendres n'est même pas respectée.

Cela va à l'encontre du Code Civil – Article 16-1-1

Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort.

Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence.

Où se trouve l'être humain, voilà ce qui se passe en 2022 en France .

Je suis ouverte à toute discussion, mais quel que soit le parti politique, n'a pas de couleur.

Il s'agit d'une honte de la France de savoir qu'en France des organes humains sont brûlés, les cendres considérées comme déchets, aucune religion, aucune famille, ne devrait subir cela. Un simple rappel il y a 78 ans on découvrait

l'horreur, mais elle existe également de nos jours en France, par la crémation d'organes humain de familles de victimes.

Nous les familles de victimes, nous sommes nombreuses, mais on est les oubliés de la justice si elle existe : on est coupable d'être victimes.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de ma haute considération.

Madame Coralie Pailhes

15 Ruelle des Jardiniers – La Plazede 81 240 Lacabarède

Tél : 06 61 53 94 60

[coralie.pailhes@orange.fr](mailto:coralie.pailhes@orange.fr)

<https://lioneletlesautresvictimesdelaroute.fr/>

Annonce

3 éléments trouvés.